

ARRETE N°A_2022_n° 10_07
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

POLICE GENERALE DU MAIRE

DESTINATAIRE : Mme Pascale PAQUIN & Mr Patrick PAQUIN

Domicilié : 47, chemin Saint ROCH – 84200 CARPENTRAS

Pour : définition d'un point d'accès numérique à une construction

Adresse du terrain : allée Louis METRAT (Lotissement LA POINTUE / Lot n°2) - 84700 SORGUES

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 relative à l'élection du Maire,

VU les arrêtés en date du 09 juin 2020, 20 août 2020, 27 mai 2021, par lesquels le Maire délègue ses pouvoirs aux élus délégués,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Mme Pascale PAQUIN & Mr Patrick PAQUIN,

VU le Permis de Construire enregistré sous le N° PC 084 129 22 A0015, délivré favorable en date du 29 avril 2022, au bénéfice de Mme Pascale PAQUIN & Mr Patrick PAQUIN,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
SEC CB 318 (Lot n°2)	Rue du Chanoine NEYRAND	47

Fait à SORGUES, le 21.10.22

Le Maire,



Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception
en Préfecture le Et de la publication le

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation,

Le Directeur Général des Services,

Bertrand COMBES

Publié le 28 octobre 2022

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.